

Commune de CIVRAC-DE-BLAYE

Délibération n°2023-023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 03 avril 2023

Le 03 avril 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 27 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

Présents : F. DUMAS (Le Maire), A. CAVARD, F. BOULOT, L. BOUVERET, E. CANU, O. CLABAUX, M-H. DUPUY, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, F. RIVIER

Absents excusés : F. MATHE, N. MOTARD (pouvoir à F. DUMAS), E. POUIT.

Secrétaire de séance : O. CLABAUX

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 14
Présents : 11
Exprimés : 12

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET :

**Affectation des résultats
2022 du budget principal
et des 2 budgets annexes**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-5 et R.2311-11 relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération n°2023-022 du portant approbation du Compte Administratif 2022 du budget principal et des deux budgets annexes,

- **Budget principal**

Section de Fonctionnement

Dépenses : 602 107,24 €
Recettes : 826 865,78 €
Excédent 2022 : **224 758,54 €**
Excédent reporté 2021 : 486 573,96 €
Excédent de clôture 2022 : 711 332,50 €

Section d'Investissement

Dépenses : 96 776,89 €
Recettes : 74 665,55 €
Déficit 2022 : 22 111,34 €
Déficit reporté 2021 : 7 646,23 €
Déficit de clôture 2022 : 29 757,57 €

Affectation du résultat :

Besoin du financement : **29 757,57 €**
Excédent à reporter à la section de fonctionnement 2023 : **681 574,93 €**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 (déficit reporté) : 0€	R 002 (excédent reporté) : 681 574,93 €	D 001 (Solde d'exécution N-1) : 29 757,57 €	R001 : 0 € R1068 : 29 757,57 €

• **Budget assainissement**

Section de Fonctionnement

Dépenses :	12 722,00 €
Recettes :	16 302,30 €
Excédent 2022 :	3 580,30 €
Excédent reporté 2021 :	10 712,58 €
Excédent de clôture 2022 :	14 292,88 €

Section d'Investissement

Dépenses :	33 088,42 €
Recettes :	12 722,00 €
Déficit 2022 :	20 366,42 €
Excédent reporté 2021 :	14 151,00 €
Déficit de clôture 2022 :	6 215,42 €

Affectation du résultat :

Besoin du financement :	6 215,42 €
Excédent à reporter à la section de fonctionnement 2023 :	8 077,46 €

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 (déficit reporté) : 0 €	R 002 (excédent reporté) : 8 077,46 €	D 001 (Solde d'exécution N-1) : 6 215,42 €	R001 : 0 € R1068 : 6 215,42 €

• **Budget multiple service rural**

Section de fonctionnement

Dépenses :	1 936,45 €
Recettes :	13 313,52 €
Excédent 2022 :	11 377,07 €
Excédent reporté 2021 :	1 935,10 €
Excédent de clôture 2022 :	13 312,17 €

Section d'investissement

Dépenses :	9 053,44 €
Recettes :	8 709,42 €
Déficit 2022 :	344,02 €
Déficit reporté 2021 :	8 709,42 €
Déficit de clôture 2022 :	9 053,44 €

Affectation du résultat :

Besoin du financement :

9 053,44 €

Excédent à reporter à la section de fonctionnement 2023 :

4 258,73 €

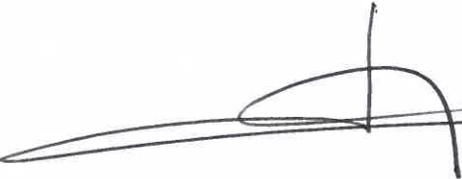
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 (déficit reporté) : 0€	R 002 (excédent reporté) : 4 258,73€	D 001 (Solde d'exécution N-1) : 9 053,44€	R001 : 0 €
			R 1068 : 9 053,44€

Après délibération, les conseillers municipaux valident, à l'unanimité, les affectations de résultat 2022 des trois budgets.

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 03 avril 2023,

Pour extrait certifié conforme délibéré le 03 avril 2023,

Le Maire, Florian DUMAS




Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.